

AFFAIRE N° 7. - Autorisation de passer un marché de gré à gré avec  
la COMPAGNIE FRANÇAISE D'ENTREPRISES pour la fourniture de matériaux divers  
nécessaires au fonctionnement des services communaux.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous prie de m'autoriser à passer un marché de gré à gré d'un  
montant de 3 372 500 Frs CFA avec la COMPAGNIE FRANÇAISE D'ENTREPRISES, pour  
la fourniture de matériaux divers nécessaires au fonctionnement des services  
communaux en 1969.

Les crédits nécessaires au paiement de ce marché, sont prévus aux  
chapitres 932 et 936 - Articles 605 et 609.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

*Approuvé*  
*Saint-Louis, le 25 Août 1969*

*Pour le Chef*

*Le Secrétaire Général*

*signé: H. Keeler*

*Pour copie certifiée conforme*

*Le Directeur des Affaires Financières et P. O.*

*signé: O. HONORÉ*